



Force Ouvrière

Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fossna@aol.com / Site web: <http://www.snafo.com>

26 juin 2007

CDD/CDI

Un cadre de gestion à l'automne

Au cours des négociations protocolaires, le Secrétaire Général s'était engagé formellement, vis-à-vis du SNNA-FO, à définir un cadre de gestion claire et cohérent dans la perspective de la mise en œuvre des contrats à durée déterminée et indéterminée à la DGAC institués par la loi du 26 juillet 2005, issue de la directive européenne 1999/70/CE.

Le SNNA-FO, à depuis lors, travaillé sans relâche au cours de réunions bilatérales avec le secrétariat général à la définition d'un cadre de gestion en faveur des agents contractuels de la DGAC, en vue notamment d'intégrer de réelles perspectives de déroulement de carrière et de traitement équitable au regard des agents titulaires qui exercent les mêmes fonctions.

Lors du dernier comité de suivi du protocole du 26 juin 2007, le secrétariat général a annoncé officiellement la présentation « d'un cadre de gestion pour l'ensemble des personnels contractuels » pour le prochain comité de suivi du protocole qui se tiendra au mois d'octobre 2007.

En vue de cette échéance, le SNNA-FO, majoritaire chez les agents contractuels, sera reçu par le SG dans les prochains jours pour défendre les intérêts de l'ensemble des agents contractuels de la DGAC.

Pour le SNNA-FO, qui mène la lutte contre toutes les formes de précarités depuis toujours, en particulier à la DGAC, il est parfaitement clair que le système de rémunération et de déroulement de carrière des agents contractuels de la DGAC doit être fixé par rapport aux fonctionnaires qui assurent les mêmes fonctions. Le SNNA-FO restera extrêmement vigilant sur la mise en œuvre des CDD/CDI à la DGAC et continuera à vous informer sur ce sujet sensible.

Contact : Vincent BACHELIER (secrétaire national) 01 58 09 47 13